

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat
Titre : Sécurisons la Riponne !
Initiante : Mathilde Maillard

Au cœur du centre-ville, la place de la Riponne est un lieu emblématique de Lausanne animé par de nombreux commerces et restaurants.

Depuis plusieurs mois la situation sécuritaire et sanitaire aux abords de cette place s'est considérablement dégradée. L'installation de l'antenne de l'Espace de consommation sécurisée (ECS) a créé un important effet d'appel, entraînant un afflux de personnes toxicodépendantes et de dealers.

Les riverains et commerçants font face quotidiennement à des actes d'incivilités, de trafic de drogue, de mendicité et de consommation de stupéfiants aux yeux de tous. La présence constante de personne en état de consommation avancée et l'état de salubrité (seringues, détritiques, odeurs nauséabondes) nuit gravement à l'attractivité commerciale du quartier et à la qualité de vie de ses habitants.

Ce contexte alimente un sentiment d'insécurité généralisé parmi les résidents, les commerçants et les usagers : la Riponne se transforme en zone de non-droit.

La police, à elle seule, ne peut faire face à l'ampleur des problèmes liés à cet appel d'air. Si des mesures fortes sont attendues de la Municipalité concernant la gestion de l'ECS — notamment la définition de critères d'accès plus stricts —, l'urgence de la situation impose également des actions immédiates afin de rétablir la sécurité et maintenir de l'activité commerciale dans un lieu devenu sinistre.

La présence renforcée d'agents de sécurité, en collaboration avec les établissements publics, ainsi qu'un éclairage public mieux adapté, apparaissent comme des mesures indispensables pour restaurer un climat serein et sûr sur la place de la Riponne.

Une prise de contact urgente avec les transports publics lausannois doit également être mise en œuvre pour assurer la présence d'agents de sécurité aux arrêts de bus et à la sortie du M2.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

1. Renforcer la présence d'agents de sécurité dans le secteur de la Riponne, notamment aux abords des arrêts de transports publics (bus et M2) et des commerces.
2. Assurer un éclairage public suffisant sur l'ensemble du secteur de la Riponne,

Lausanne, le 28 octobre 2025



Mathilde Maillard